

COMITE D'INTERET LOCAL LA SEYNE OUEST ET SUD



B.P 60222 – 83511 LA SEYNE SUR MER Cedex

Permanences du CIL, les 1ers et 3èmes lundis de chaque mois de 17h à 19h
Maison Bouvet, 114 Chemin des Moulières à La Croix de Palun

☎ : 06 70 88 10 78

Adresse courriel : cillaseyneouestetsud@orange.fr

Site Internet du CIL : <https://cillaseyneouestetsud.com>

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 enregistrée sous le n° W832002045

La Seyne-sur-Mer le 28 mars 2025

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

du vendredi 28 mars 2025

Restaurant « Hacienda »

réf. à rappeler N° 20250328/29-CILLSOS/GBJCB

=====

Monsieur **Jean-Claude BARDELLI**, Président du CILLSOS, accueille les nombreux adhérents et sympathisants, qui sont venus participer à notre Assemblée Générale.

Il remercie les représentants élus et fonctionnaires des différentes autorités en particulier :

- **Mme Stéphanie HANNEZZO** du Service « Allô La Seyne », à l'écoute des Quartiers,

Ainsi que Messieurs :

- **Frédéric BOCCALETTI**, Député de la 7^{ème} circonscription,
- **Gilles VINCENT**, Président du SITTOMAT, Maire de St Mandrier
- **Gérard BECCARIA**, Adjoint délégué aux CIL, représentant Mme la Maire,
- **Ludovic PONTONE**, Conseiller municipal et départemental La Seyne,
- **Gérald PACARIN**, Directeur Général des Services Techniques de l'antenne Seynoise de MTPM,
- **Fabrice PIDOUX**, Technicien MTPM Antenne La Seyne,

Etaient excusées en raison de leur participation au Conseil Municipal de ce jour :

- **Mme Nathalie BICAIS**, Maire de La Seyne sur Mer et Conseillère Départementale,
- **Mme Christine SINQUIN**, 1^{ère} Adjointe déléguée à l'environnement et au développement durable,
- **Mme Elisabeth GUES**, Adjointe de Quartiers OUEST.

Mesdames, Messieurs, bonjour.

Nous voici à nouveau réunis pour notre Assemblée Générale annuelle.

Nous vous souhaitons la bienvenue, ici à l'Hacienda, et nous remercions **Patrick PHILIBERT** pour la qualité toujours exemplaire de son accueil. Nous remercions aussi tous les participants, élus, fonctionnaires, adhérents et sympathisants qui, par leur présence nombreuse, prouvent tout l'intérêt qu'ils portent à notre CIL.

Quant à tous ceux qui auraient voulu être parmi nous ce soir, mais qui n'ont pu se dégager de leurs obligations, nous les excusons bien volontiers en attendant de les retrouver lors d'une prochaine réunion.

Une pensée à tous nos disparus, proches et amis, et merci à toutes celles et tous ceux qui ont tant œuvré en leur temps et qui ont fortement contribué à ce que le CILLSOS et nous-mêmes sommes aujourd'hui.

Je vous prie de bien vouloir vous lever pour respecter une minute de silence en souvenir de nos disparus anciens et récents.

Nous vous rappelons que notre association, relevant de la loi 1901, s'est donnée pour objectif d'être à l'écoute des habitants d'un secteur géographique déterminé, de recevoir des doléances, des suggestions, de les étudier lors des réunions mensuelles du Bureau ou du Conseil d'Administration, des réunions spécifiques de quartier ou des permanences bimensuelles que nous tenons à la maison Jean Bouvet, puis de les transmettre à qui de droit et bien sûr de suivre les dossiers jusqu'à leur conclusion, en tenant informé le requérant de la progression de son sujet de préoccupation.

Notre association ne comporte que des bénévoles qui s'efforcent de préserver le cadre de vie de nos concitoyens.

Ce rôle exclut par conséquent toute préoccupation religieuse, philosophique ou politique.

Le CILLSOS se réunit aujourd'hui en Assemblée Générale Ordinaire comme la loi et les statuts lui en font obligation au premier trimestre de chaque année et c'est ce grand moment de démocratie locale directe que nous souhaitons vous faire partager. N'hésitez pas à venir nous rejoindre car c'est grâce à vous en donnant de votre temps, à vos compétences dans de multiples domaines et à votre mobilisation que le CILLSOS peut demeurer efficace et représentatif.

Dans le domaine de nos activités proprement dites et parallèlement à notre engagement par secteurs, nous nous sommes attachés à développer des liens avec les divers acteurs associatifs de la vie locale et, par la suite, à renforcer nos actions dans l'intérêt de tous, par :

- ▶ Un partenariat et un suivi des activités thématiques avec diverses associations.
- ▶ La participation aux nombreuses concertations et enquêtes publiques et autre forum des associations.
- ▶ Des actions solidaires et des dons, au travers de vide-greniers, pour soutenir des associations basées sur la recherche médicale et en faveur de nobles causes.
- ▶ Des rencontres sur le terrain pour évaluer les problèmes soulevés par nos Adhérents et trouver des réponses en collaboration avec les services municipaux.

Notre ordre du jour se compose de :

1. La lecture du rapport moral et quitus au Président pour sa gestion
 2. La lecture du rapport comptable et financier et quitus sur ce rapport
 3. Du tarif des cotisations pour l'année 2025
 4. Des renouvellements et des élections au sein du Conseil d'Administration
- Questions aux élus, aux fonctionnaires et aux représentants des Polices Nationale et Municipale

1 – Rapport moral :

Notre CIL comptait 352 Adhérents au 31 décembre 2024, dont un grand nombre à jour de leurs cotisations. En comptant les 17 lotissements et copropriétés cela représente environ 2800

personnes soit 15,5 % de la population de notre secteur géographique qui en compte à peu près 18000.

Nous tenons à vous rappeler que notre CIL s'est doté en 2010 d'un site Internet où de nombreuses informations, notamment l'historique de notre Comité d'Intérêt Local, peuvent y être consultés par tous et à tout moment. **Solange ARDOUIN**, notre trésorière et vice-présidente en est la conceptrice chargée de le faire vivre. Nous tenons à la remercier ici très chaleureusement pour son excellent travail et sa disponibilité.

Par souci d'économie, de temps et de protection de l'environnement, nous souhaitons que nos adhérents nous communiquent leurs @dresses Internet afin qu'ils reçoivent plus rapidement les diverses informations. Des coupons à cet effet sont mis à votre disposition sur la table d'accueil à l'entrée de la salle.

Notez aussi que le CILLSOS a une page Facebook dans lequel vous pouvez vous exprimer. Il fait partie intégrante du Collectif des CIL qui possède également un groupe Facebook. C'est ce réseau social qui sert par ailleurs de vitrine pour nos activités.

➤ **1 – 1 Ce qui a été fait en 2024 :**

- La réorganisation d'un virage dangereux et l'aménagement d'un trottoir sur le chemin de La Seyne à Bastian au niveau du chemin de Carrière
- La sécurisation de l'avenue Allende entre le carrefour de la Maurelle et le giratoire du Pas du Loup.
- La sécurisation du carrefour de la Croix de Palun par des feux tricolores, cependant le CILLSOS reste persuadé qu'un giratoire serait plus approprié.
- La reprise de nombreuses lignes électriques souterraines fragilisées par les fortes chaleurs estivales
- L'aménagement d'une piste partagée entre Mar Vivo et les Deux Chênes
- Le début d'un élargissement côté Est du chemin de Fabre à Gavet
- L'aménagement de petits trottoirs sur le chemin de La Seyne à Bastian dans le secteur du Panoramix
- La mise en place d'un nouveau poste de secours sur la plage de Fabrégas
- Le début de la restauration et du déplacement du sentier du littoral entre les aires du Bœuf et du Jonquet
- Remise en état d'une portion de route de Janas menant au camping municipal

➤ **1 – 2 Les souhaits :**

- Plus que jamais nous souhaitons la sécurisation de la route de Janas et du boulevard Garnault ainsi que la création d'un cheminement apaisé parallèle à la route
- Que tout soit mis en œuvre sur le puits de Bramas pour mettre un terme aux odeurs insupportables et hautement toxiques de sulfure d'hydrogène qui empoisonnent le massif du Cap Sicié et particulièrement la forêt de Janas
- La restauration du talus affaîssé du chemin de l'Oïde
- L'aménagement tant attendu de la sortie du chemin de la Donicarde sur le chemin des Quatre Moulins
- Que le chemin de la Rotonde soit pris en compte par la communauté

➤ **1 – 3 Remerciements :**

Nous avons maintenu notre participation aux nombreuses réunions pour vous tenir informés de l'actualité communale. Nous continuerons à aller à la rencontre de nos élus et fonctionnaires et nous pouvons dire que nous sommes chaque fois très bien accueillis. Nous les en remercions tous.

Cette proposition est soumise au vote :
Pas de vote contre, une abstention.

Quitus est donné à la majorité des votants présents et représentés au Président pour sa gestion du CILLSOS. Le Président remercie les votants, dont les 24 pouvoirs, pour la confiance qu'ils lui accordent.

• **2 - Lecture du rapport comptable et financier et quitus à la trésorière :**

Madame **Monique BERRETTA**, notre Contrôleur aux comptes, va prendre la parole et vous donnera lecture du bilan comptable établi par la Trésorière Madame **Solange ARDOUIN** et des appréciations qui en résultent.

Exercice du 01.01.2024 au 31.12.2024

Le bilan ainsi que les différentes rubriques présentées sont réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle de la comptabilité.

Aucune observation n'est donc à formuler sur la situation financière de notre CIL.

En conséquence nous demandons à l'Assemblée Générale de voter le quitus à Madame **Solange ARDOUIN** notre Trésorière.

Cette proposition est soumise au vote :

Pas de vote contre,

Pas d'abstention.

Quitus est donné à l'unanimité des votants présents et représentés à notre trésorière Madame Solange ARDOUIN.

Nous la remercions pour son travail consciencieux et pour son dévouement constant.

Sachant que les nominations de notre Contrôleur aux comptes et de son adjoint ne sont valables statutairement qu'un an, nous vous proposons de reconduire dans ses fonctions comme Contrôleur aux comptes Madame **Monique BERRETTA** et de nommer Madame **Geneviève BERNARDINI** adjointe au contrôleur aux comptes pour l'assister dans sa fonction.

Cette proposition est soumise au vote :

Pas de vote contre,

Pas d'abstention.

Mme **Monique BERRETTA** est donc réélue en tant que Contrôleur aux comptes en titre et Madame **Geneviève BERNARDINI** élue adjointe du Contrôleur aux comptes.

Nous les remercions pour leur investissement sérieux et pour leur dévouement.

• **3 – Cotisations :**

Pour l'année 2025, nous vous proposons de conserver la cotisation annuelle de **8,00 €** pour les particuliers et suivant un barème inchangé pour les collectifs qui est présenté sur la table des cotisations.

Cette proposition est soumise au vote :

Pas de vote contre,

Pas d'abstention.

Le barème des cotisations pour 2025 est adopté à l'unanimité des votants présents et représentés.

En conséquence et pour faciliter la gestion, n'oubliez pas de vous acquitter dès aujourd'hui de votre cotisation, des personnes sont à votre disposition à l'entrée de la salle pour les percevoir.

• **4 – Elections au Conseil d'Administration :**

- Conformément aux statuts de notre Comité d'Intérêt Local, les membres du Conseil d'Administration sont à renouveler tous les ans par sixième.

Mme **Solange ARDOUIN** et M. **Adrien BISCOS** sont sortant cette année et renouvellent leur candidature. Mme **Annie BONNET**, a posé sa candidature pour intégrer notre équipe.

Nous vous demandons d'entériner ces renouvellements et cette intégration.

Cette proposition est soumise au vote :

Pas de vote contre,

Pas d'abstention.

Mme **Solange ARDOUIN** et M. **Adrien BISCOS** sont donc réélus.

Mme **Annie BONNET** est élue.

Nous vous remercions pour votre dévouement et votre volonté de poursuivre vos activités dans l'équipe dirigeante du CILLSOS.

Par vos votes, nous remercions l'ensemble des Adhérents pour la confiance qu'ils accordent à nos candidats réélus et élus et aux membres de notre Bureau pour ce moment de formalités statutaires obligatoires !

S'il n'y a pas d'objection, et conformément à l'ordre du jour, nous allons passer maintenant en revue la liste des doléances. Nous demanderons à nos intervenants de respecter un temps de parole correct afin de pouvoir répondre à toutes les questions dans la mesure de leurs connaissances mais le plus exactement possible.

Tous les sujets qui vont être évoqués nous interpellent et nous concernent tous.

Nous rappelons qu'il n'est nullement question d'ouvrir ici un débat politique puisque le CIL n'a pas vocation pour cela mais tout simplement d'apporter des réponses aux interrogations de nos concitoyens. Si les réponses apportées ne satisfont pas, nous vous demandons de respecter la tenue de cette assemblée générale afin que tous ceux qui désirent poser d'autres questions puissent le faire.

La courtoisie étant de rigueur il est souhaitable que les intervenants ne soient pas interrompus dans leurs questions et leurs explications.

- **5 - Questions aux élus, aux fonctionnaires, et aux représentants des Polices Nationale et Municipale :**

- ❖ **Point N° 1 – Remerciements :**

Nous tenons à remercier tous les intervenants pour l'attention qu'ils portent à la qualité de vie de nos concitoyens dans de nombreux domaines. Restauration des réseaux et des voies, obligations des particuliers à tailler leurs haies. Depuis les nouvelles dispositions prises par les services de la police municipale pour la sécurité, nous avons des retours et des résultats positifs et nous espérons la poursuite de ses actions bienvenues par nos concitoyens.

- ❖ **Point N° 2 – Station Amphitria et puits de Bramas :**

Si actuellement nous n'observons pas ou peu de nuisances olfactives en provenance des camions de boues, nous restons très vigilants car la mise en fonction imminente du four devrait augmenter les rotations de ces véhicules. Par ailleurs, nous attendons toujours le dépôt d'un permis de construire pour agrandir le bâtiment du puits de Bramas afin d'y incorporer les filtres qui devrait mettre un terme aux odeurs dégagées dans la forêt de Janas. Certains jours, c'est insupportable et les personnes qui souhaitent s'oxygéner dans cette forêt sont en fait en danger à cause du dépassement d'H2S.

Intervention de Monsieur Gilles VINCENT : toutes les stations d'épuration de la métropole amènent des boues à Amphitria, elles sont incinérées car elles comportent des métaux lourds. Concernant les odeurs, il faut insister pour créer des « nez » pour faire remonter les constatations.

Intervention de Monsieur SEGUIN lotissement les Mimosas : De nombreuses personnes signalent de mauvaises odeurs au puits des Moulières.

Réponse de Monsieur Gilles VINCENT : Il y a des systèmes qui permettent d'éviter les odeurs et le délégataire est tenu d'entretenir les installations. Il va faire remonter ces problèmes à Monsieur ALBERTINI, vice-président de MTPM en charge de l'eau et de l'assainissement.

Intervention de Monsieur COHEN : Les essais de fumées sont-ils supprimés ?

Réponse de Monsieur Gilles VINCENT : Les fumées qui sortent des cheminées d'Amphitria sont aux normes.

Intervention de M. COHEN : Les camions ne sont pas bien bâchés et les odeurs persistent. D'autres parts, il faudrait que la police municipale vérifie les camions pour savoir s'ils sont conformes au pont de la Verne.

Intervention de Monsieur Gilles VINCENT : Combien de camions y a-t-il à ce jour ? Il y a des travaux, d'acheminement de produits et il y a du dégrillage, ceux-ci repartent.

Monsieur BECCARIA nous donne la réponse de la Métropole : Etude projet attendue fin avril. Le H2S est loin des seuils toxiques. Interdiction pour les camions.

Intervention de Monsieur PACARIN : A ce jour, il n'y a pas de date pour les travaux du puits de Bramas, ce projet est à l'état d'étude. Ponts de la Verne et Garnault un point technique va être fait.

Intervention de Monsieur VAN BOCHOVEN : Où en est-on de l'eau traitée qui pourrait être récupérée ?

Réponse de Monsieur Gilles VINCENT : Il a demandé une étude pour le réemploi de cette eau et d'ici quinze jours, nous auront le résultat. Le réacheminement de cette eau via l'émissaire pourrait servir à l'usine d'incinération de Lagoubran, à la marine, etc...

Intervention du président Jean-Claude BARDELLI : Au sujet de l'augmentation du tarif du m3 d'eau due aux travaux importants effectués sur Amphitria qui avait été répercuté sur les habitants de l'Ouest de la Métropole (52 cts). A la demande des Maires, désormais cette augmentations va être répercutée sur tous les habitants de la Métropole et de ce fait, les habitants de l'Ouest vont voir le prix du m3 baisser de 20 cts sur leur prochaine facture.

Question est posée dans l'assemblée : Il serait intéressant de savoir qui paye pour l'eau de Porquerolles ?

Réponse de Monsieur Gilles VINCENT : le coût est supporté par la Métropole.

❖ **Point N° 3 – Protection incendie haut du Baou Rouge sur corniche Merveilleuse :**

Les habitants limitrophes à la forêt du Cap Sicié sont très inquiets du manque de bornes à incendie le long de la corniche Merveilleuse. Les pouvoirs publics n'ont-ils pas obligation de les faire installer ? Actuellement une campagne est en cours pour en installer sur la commune dans les zones qui en sont dépourvues. Pourquoi pas dans ce secteur ?

Intervention de Monsieur BECCARIA : Il y a eu la création d'un poteau incendie sur la plage de Fabrégas. Mme le Maire suit ce dossier de très près mais nous ne pouvons pas communiquer des informations sur celui-ci car il est au contentieux.

Intervention de Monsieur MOUREN, président de l'association des propriétaires du Baou Rouge : Les chemins du Baou Rouge et des Crêtes sont des chemins privés accessibles aux piétons ; les véhicules ont été interdits à cause du risque d'incendie et des stationnements anarchiques. Etude en cours à MTPM. Il n'y a pas de pression ce qui empêche l'installation de bornes à incendie dans ce quartier donc les résidents ne peuvent même pas se protéger eux-mêmes par manque de pression d'eau. Il est impératif de protéger les habitations de la forêt qui peut s'enflammer. Monsieur le Préfet, M. DUPLA, personne n'avance sur ce dossier et ça heurte le bon sens ! Nous avons intenté trois actions : une en référé pour la pression d'eau, une en Conseil d'Etat et une au pénal pour mise en danger de la vie d'autrui. M. DELOOF précise

qu'il tient à la disposition de MTPM les documents juridiques pour consultation. Malgré les travaux, le problème de pression d'eau n'est que partiellement réglé sur la partie basse de la colline de Fabrégas.

Question de Monsieur DELOOF : lorsqu'un Conseil Municipal vote une décision qui fait grief est-ce que la Métropole peut s'y opposer ?

En 2004, le PLU prévoyait l'alimentation en eau des bornes à incendie au Baou Rouge ???

❖ Point N° 4 – Tri sélectif :

*Intervention du **Président du SITTOMAT, Monsieur Gilles VINCENT**, pour information sur la collecte des déchets : du 2 décembre 2024 au 24 janvier 2025, une étude a été menée sur le contenu des sacs d'ordures ménagères et la conclusion est **qu'il FAUT TRIER PLUS !***

Ce qu'il faut retenir :

Les emballages et papiers recyclables représentent un potentiel gisement à trier de 33 %, soit 88 000 tonnes/an,

Le verre pouvant être trié est présent dans les OM à hauteur de 8 %, soit 19 000 tonnes/an,

Le textile pouvant être déposé en benne dédiée en apport volontaire pour 7 %, soit 17 000 tonnes/an,

Les déchets putrescibles occupent 21 % du poids de nos ordures ménagères, soit 51 000 tonnes/an,

11,5 % de ce que nous jetons dans nos ordures ménagères pourraient être déposés en déchetterie, soit 27 000 tonnes/an.

Monsieur J-C BARDELLI : Rappelle le souhait de beaucoup de seynois de voir la mise en place d'une tournée de ramassage régulier des déchets verts à la place d'une tournée des OM.

Monsieur BECCARIA : Rappelle qu'il y a six ans, il y avait eu la mise en place de trois tournées de ramassage des ordures ménagères, cela va être revu.

Présentation et montant des travaux effectués sur la commune de La Seyne-sur-Mer par les services techniques

- Direction des espaces verts : 106 496,55 euros,
- Abattage, élagage et taille d'arbres : 19 176,55 euros,
- Renouvellement du patrimoine arboré : plantation de 22 arbres en remplacement et de 300 arbustes divers 55 320 euros,
- Plage de Fabrégas : création de jardinières et plantation d'arbres : 32 000 euros,
- Direction de la voirie : 2 497 575,25 euros,
- Travaux d'entretien en régie : 355 interventions pour 117 842,68 euros,
- Chemin de Donicarde : réfection d'enrobés 208 798,22 euros,
- Travaux neufs : 2 379 732,57 euros,
- Chemin de l'Oïde : travaux de pluvial aux abords d'un plateau 7 605 euros,
- Chemin de Mar Vivo aux 2 Chênes : réfection de chaussée 156 090,97 euros,
- Route de Janas : réfection partielle de chaussée 25 221,25 euros,
- Route de Fabrégas : réfection de chaussée 172 204,72 euros,
- Chemin Hugues : réfection de chaussée et construction mur 147 689,74 euros,
- Chemin de l'Oïde réfection partielle de la chaussée : 33 915,78 euros,
- Chemin de La Seyne à Bastian entre le N° 1156 et le N° 1360 : réfection chaussée et création de trottoirs : 252 865,82 euros,
- Chemin de La Seyne à Bastian : travaux de pluvial au niveau du N° 2735 pour 17 356,78 euros,
- Chemin de La Seyne à Bastian : élargissement 169 455,23 euros,

- Chemin de Fabre à Gavet : élargissement 180 000 euros,
- 4 Moulins/Donicarde/Brémond : élargissement 745 500 euros,
- Chemin des Canniers : renforcement du talus du Vallat 245 000 euros,
- Ouvrages d'art : 217 348,94 euros,
- Le pont Garnault : 32 340 euros ; reprise des soubassements par du béton armé : 20 543,54 euros,
- Pont de la Verne : mise en sécurité 22 479,41 euros ; étude de portance 22 770 euros,
- Chemin de Laffran : mur de soutènement 119 215, 99 euros,
- Etudes pour le confort du talus chemin de l'oïde,
- Le service Action Foncière mène des actions afin d'acquérir des parcelles de terrain en vue d'élargir la chaussée chemin des 4 Moulins, sur le chemin de La Seyne à Bastian, Route de Janas parcelles BR 633, BR 1632 et BR 951 et BR 1859, ainsi que sur le chemin de Mouvéou,
- Eclairage public : le relanternage en LED en 2024 représente 935 lampes pour un montant de 596 000 euros,
- Rue Pablo Picasso : création éclairage piétonnier 20 000 euros,
- Chemin des Plaines : renouvellement du réseau d'assainissement sur 200 ml et du réseau d'eau sur 150 ml. Chemin de Donicarde : renouvellement du réseau + DECI sur 250 ml : 574 000 euros.

Information de Monsieur PACARIN : au niveau du pont de la Verne, le pin va être coupé le 24 avril suite à l'expertise.

Le CILLSOS et l'assemblée présente félicitent l'antenne seynoise de MTPM.

❖ **Point N° 5 – Urbanisme :**

Ce service nous paraît bien laxiste face aux dérives de certains constructeurs ; nous souhaitons des éclaircissements sur les constructions et les travaux hors réglementation signalés par le CILLSOS.

Réponse de Monsieur BECCARIA : Seul le Procureur est compétent pour intervenir, les maires ne peuvent rien faire.

❖ **Point N° 6 – Chemin de Fabre à Gavet et Brémond :**

Avec l'ouverture prochaine de l'avenue Henri Guillaume réaménagée, ces deux voies vont subir une très forte augmentation de la circulation. Est-il prévu leur aménagement sécuritaire ?

Intervention de Monsieur PACARIN : Une étude fait ressortir la nécessité d'aménager un trottoir sur la totalité de cette voie et la budgétisation est en cours.

Une résidente du chemin de la Maurelle : beaucoup de problèmes pour sortir sur le chemin de Fabre à Gavet car il n'y a plus de visibilité à gauche.

D'après les informations que possède le CILLSOS, la Mairie attend toujours le déplacement des poteaux des réseaux électrique et de télécommunication pour terminer les travaux d'élargissement.

❖ **Point N° 7 – Aménagement route de Janas :**

Un projet peu coûteux mais ambitieux et rapidement réalisable est possible, seule la volonté ne semble pas faire l'unanimité du côté de la mairie et de ses services.

Intervention d'un riverain : Au niveau du lotissement les Gabrielles, les piétons sont en danger. Jusqu'à cette année il n'y a pas eu d'égavage et le chemin est obstrué par les broussailles

qui ont été taillées et laissées au sol. Les broussailles prennent de l'ampleur autour de la maison qui est abandonnée.

Réponse de Monsieur PACARIN : *une étude est en cours pour voir ce qu'il est possible de faire.*

❖ **Point N° 8 – Boulevard Garnault et accès à la plage de la Verne :**

Nous constatons tous les jours que la sécurité des piétons n'est pas assurée sur cette voie principale qui relie l'arrêt de bus « la verne » à la plage. Un cheminement pour piétons doit être créé à la place des nombreux véhicules stationnés illégalement. D'autre part, les chemins du Ravin et des Canniers sont empruntés illégalement par les campings-caristes. Pas d'aire de retournement aux extrémités menant à la mer. Le long du piétonnier reliant le chemin des Canniers à la plage, des clôtures sont affaissées et ont diminué la largeur du passage, de plus, les racines des arbres défoncent le sol.

Intervention de Monsieur CANTO chemin des Galets : Des véhicules sont garés illégalement sur le Bd Garnault. Combien de PV établis ? Il faut empêcher les véhicules de se garer mais malheureusement, les riverains ne montrent pas l'exemple.

Réponse de Monsieur PONTONE : *il va faire remonter cette problématique à la Police Municipale. Il va falloir rencontrer les riverains qui peuvent rentrer les véhicules chez eux. Etudier aussi la mise en sens unique du boulevard Garnault.*

❖ **Point N° 9 – Projet de création d'un parcours patrimonial le long de l'Oïde :**

Ce secteur particulièrement riche d'un patrimoine rural exceptionnel devrait être mis en valeur pour le plus grand bonheur de tous. Un appel à proposition est lancé auprès de la population par le CILLSOS. Quant au terrain municipal ayant servi de dépôt et libéré de tout objet, nous souhaitons qu'il devienne la porte d'entrée de ce site et qu'il soit végétalisé.

Intervention de Monsieur BECCARIA : *Mme SINQUIN nous informe que la ville travaille depuis plus de deux ans sur un circuit de l'eau. Une réunion de travail a eu lieu en 2023 sur le sujet. Il faut trouver le financement et l'équipe municipale est mobilisée. Mission CAUE (Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement), le conservatoire du Littoral et Monsieur UROS de la Métropole est en charge du dossier.*

Intervention de Madame BOURGEOIS : Quid du terrain au début de l'Oïde ?

Réponse de Monsieur PONTONE : *ce terrain est classé zone naturelle, il n'y aura donc aucun projet sur celui-ci.*

❖ **Point N° 10 – Règlementation domaine de Fabrégas :**

Trop de promeneurs se plaignent des dangers que font courir les chiens non tenus en laisse par leurs propriétaires. Une stricte réglementation doit être imposée et respectée.

Intervention de plusieurs personnes dans le public : Rue Fernand Sardou : le dimanche ils s'accrochent souvent avec des propriétaires de chiens non tenus en laisse. Monsieur BERNARD fait remarquer que les chiens tenus en laisse sont hargneux car frustrés...

Réponse de Monsieur BECCARIA : *le garde forestier est habilité à verbaliser et la Police Municipale patrouille. Il faut faire remonter les constatations à la mairie. Le Domaine de Fabrégas fait partie du conservatoire du littoral et le règlement stipule que les chiens doivent être tenus en laisse. Point !*

❖ **Point N° 11 – Quel pouvoir décisionnaire ont MTPM, le Département et la Maire ? :**

Trop souvent nous semble-t-il, les décisions sont prises sans l'aval de nos concitoyens. Ce sont pourtant eux qui au final payent...

Réponse de Monsieur BOCALETTI : quand la Maire entreprend des travaux ou des aménagements, de nombreuses voix s'élèvent contre le projet mais c'était dans son programme ! Département ou Métropole, il faut s'adresser à la commune qui doit exposer le problème à ces institutions.

 **19h30, le Président clôture la séance :**

Nous venons de faire le tour des points qui étaient prévus à l'ordre du jour aussi, l'ensemble des membres du Conseil d'Administration et moi-même remercions encore une fois les intervenants pour la qualité et la clarté des réponses aux questions posées. Je vous remercie tous pour l'attention que vous nous avez portée au cours de cette Assemblée Générale et pour votre soutien permanent. Je vous invite maintenant à venir partager le verre de l'amitié.

Jean-Claude BARDELLI
Président du CILLSOS

Geneviève BERNARDINI
Secrétaire de séance